

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du HAUT-EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 9 janvier 2017 :**

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », la communauté de communes Val'Eyrieux recevra une subvention de 31 641 € pour l'interconnexion entre le hameau du Serre à Chanéac et le hameau de Chauvy à Borée ainsi qu'une subvention de 132 270 € pour l'assainissement du hameau de Noirois et d'une partie du chef-lieu à Dornas.

Une subvention totale de 10 254 € sera répartie entre les collèges Les Deux Vallées et Saint Louis au Cheylard, Louis Jovet à Saint Agrève et L'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut au titre de l'ouverture à l'international.

Dans le cadre des Activités Physiques de Pleine Nature, une subvention globale de 5 936 € sera répartie entre les collèges Les Deux Vallées, L'Eyrieux et Saint Louis.

Au titre du dispositif « Ardèche durable 2016 », une subvention de 5 315 € est attribuée à la commune de Gluiras pour la réhabilitation thermique de deux bâtiments communaux.